
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 mai 2010

Résolution : CA10 25 0133

Création du Parc écologique de l'archipel de Montréal

ATTENDU QUE plus de 65 groupes et organismes de la région métropolitaine, les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel Montréal (PPÉAM), se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

ATTENDU QU'à Montréal nous avons la possibilité de participer à la création de la ceinture verte en protégeant le domaine forestier du Mont-Royal, la falaise Saint-Jacques, la récupération de centaines de mètres de rives du Saint-Laurent, le débétonnage de routes et de terrains dans les parcs, ainsi que la possibilité de préserver le terrain du golf de Meadowbrook et de le transformer en réserve pour la biodiversité;

ATTENDU QUE c'est dans cette partie de son patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec, alors que c'est en même temps celle qui est la plus vulnérable au développement urbain;

ATTENTU QUE sur 14 régions métropolitaines au Canada c'est dans celle de Montréal qu'on trouve le plus bas pourcentage de territoire en espace vert par habitant;

ATTENDU QUE les gouvernements canadien et québécois ont le devoir de remplir leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, qu'ils ont tous deux convenu de mettre en oeuvre, et que la création de ce nouveau parc démontrerait leur engagement à cet égard;

Il est proposé par la conseillère Josée Duplessis

appuyé par le conseiller Carl Boileau

et résolu :

QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal appuie la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît, et de Mirabel à la frontière américaine, et se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, milieux humides, corridors naturels et d'îles, reliés entre eux par les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit acheminée aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement, ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, aux chefs des partis politiques fédéraux et provinciaux et au Secrétariat de la Convention sur la biodiversité biologique.

ADOPTÉE
65.01

Jean M POIRIER

Avocat et secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 mai 2010

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 19 mai 2010

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement substitut